



HAL
open science

‘Que ce froid moleste et indigne / Ne gele les nez et la vigne’. Saint-Gelais dans le secret d’un badinage

Claire Sicard

► **To cite this version:**

Claire Sicard. ‘Que ce froid moleste et indigne / Ne gele les nez et la vigne’. Saint-Gelais dans le secret d’un badinage. Les Secrétaires écrivains en France (XVIe-XVIIe siècles), 40, Cahiers Saulnier, pp.19-40, 2023. hal-03973345

HAL Id: hal-03973345

<https://hal.science/hal-03973345v1>

Submitted on 13 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Que ce froid moleste et indigne / Ne gele les nez et la vigne ». Saint-Gelais dans le secret d'un badinage

Claire Sicard

Convenons que le sujet qui sera traité ici – celui de la neige, du froid et des relations de cour dans une unique épître¹ – est bien petit et bien frivole. Allons plus loin : pareille contribution a-t-elle vraiment sa place dans un volume consacré aux secrétaires écrivains ? Car il faut avouer de surcroît que Mellin de Saint-Gelais, l'auteur de la « Responce des filles de Madame demourées à Saint Germain aux lettres du Seigneur de la Vigne » qui va nous occuper ici, ne semble *a priori* pas relever tout à fait de cette catégorie.

Certes, il est écrivain. Actif à la cour de France entre la toute fin des années 1520 et sa mort en octobre 1558, il n'est plus très connu aujourd'hui, mais fut considéré en son temps, sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, comme un excellent poète, à peu près au niveau de Clément Marot ou de Pierre de Ronsard dont les noms, en revanche, sont passés à la postérité et peuvent être familiers même à de non spécialistes. Cette variation de fortune dans l'histoire littéraire est en grande partie due au fait que la pratique de la poésie de Mellin, comme l'appelaient volontier ses contemporains, est intimement liée à la vie de cour. Cette pratique implique des modalités de diffusion (par le manuscrit, le livre de musique, à la rigueur par les polygraphiques imprimés) qui, contrairement aux recueils collectifs fixant le monument de l'œuvre en même temps que la figure de l'auteur, ont favorisé l'effacement de celui qui réclamait « Vie pour [lui], et non pour ses escriptz² ». Ainsi, malgré cette discrétion et cet effacement qui tendent à le distinguer de ses homologues majeurs, on ne peut certes pas retirer à Saint-Gelais sa qualité d'écrivain. Mais dans quelle mesure peut-on voir aussi en lui un secrétaire ?

En toute rigueur, aucun des documents d'époque que nous avons conservés à son sujet ne le qualifie ainsi³. On le sait aumônier du roi, en particulier chargé des enfants royaux sous François I^{er}, abbé commendataire de Reclus, de la Frenade et de L'Escale-Dieu, clerc du diocèse d'Angoulême et prieur de Saint-Germain-en-Laye. Il est également présenté comme conseiller du roi et on sait qu'il occupe, à Blois puis à Fontainebleau, la fonction de garde de la librairie ou de maître de la bibliothèque. À ce titre, on connaît de sa main des annotations dans les livres composant cette collection, et on sait qu'il a supervisé l'inventaire de la bibliothèque royale, avant son transfert de 1544. Toutefois aucun acte ne laisse entendre qu'il

¹ On en trouvera le texte complet en annexe 1.

² Mellin de Saint-Gelais, « Excuse de l'auteur », (incipit : « Si j'eusse osé penser qu'en ce temps cy »), v. 15, leçon du ms. Chantilly 523, fol. 223 v^o, quinzain antérieur à 1538.

³ Pour le détail, voir Pascal Joubaud et Claire Sicard, « Fonctions et rétributions de Mellin de Saint-Gelais », *Demêler Mellin de Saint-Gelais*, Carnet de recherche *Hypothèses*, <https://demelermellin.hypotheses.org/4150>, mis en ligne le 28 août 2015, consulté le 29 juillet 2022. On trouvera dans ce même article les pièces permettant de justifier les titres et fonctions énumérées *infra*.

ait jamais assumé les fonctions de secrétaire. Au sens strict, il semble donc difficile de suivre François Rouget lorsqu'il le présente comme « le secrétaire et aumônier⁴ » du roi, même s'il est possible que, dans le manuscrit détenu en mains privées⁵ dont Paola Cifarelli prépare l'édition et que François Rouget désigne comme « un album de vers ayant appartenu, semble-t-il, à Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine, ou à un autre personnage de l'époque⁶ », les sections recueillant d'une part poèmes de Saint-Gelais et d'autre part des vers du roi⁷, soient en effet de la main de Mellin⁸.

Dans les sources du XVI^e siècle, on ne trouve à notre connaissance qu'un bref texte où, de son vivant, Mellin est associé à l'emploi de secrétaire. Il s'agit d'un commentaire que Marc-Antoine Muret donne d'un sonnet d'invective de Ronsard. La note est publiée en 1553 et participe de la querelle dite du Louvre qui oppose l'auteur des *Amours* au vieux poète de cour⁹. Muret explique que

Ce Sonet a esté fait contre *quelques petits secretaires*, muguets, et mignons de court, lesquels aians le cerveau trop foible pour entendre les écrits de l'auteur, et voians bien que ce n'étoit pas leur gibier, à la coutume des ignorans, faignoient reprendre, et mépriser ce qu'ils n'entendoient pas. Le Poëte donc s'adressant à un, qui étoit leur principal capitaine (auquel il ne veut faire cet honneur que de le nommer) lui dit, qu'il dégorge le venin de son envie, tant qu'il voudra, et que, avec tous les siens il s'efforce de tout son pouvoir à lui nuire : car il se sent suffisant, pour foudroier tous leurs efforts, par la vehemence de ses écrits¹⁰.

Le terme de secrétaire est donc employé de façon très lâche, dans un contexte d'abord dégradant et polémique. Il est d'ailleurs possible que, derrière ce pluriel vague et ostensiblement méprisant des « *petis secretaires*, muguets, et mignons de court », Muret

⁴ François Rouget, « François I^{er} poète royal. Sur de nouvelles attributions de poèmes manuscrits », dans François Rouget (dir.), *François I^{er} et la vie littéraire de son temps (1515-1547)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 269-270.

⁵ Ms. CP Sourget 2000 n° 22, <http://jonas.irht.cnrs.fr/manuscrit/82089>, mis en ligne le 24 juillet 2018, consulté le 29 juillet 2022. Nous abrègerons les prochaines références aux notices de manuscrit de la base *Jonas* de la façon suivante : *Jonas*, manuscrit 82089.

⁶ François Rouget, « François I^{er} poète royal. Sur de nouvelles attributions de poèmes manuscrits », art. cit., p. 269.

⁷ Cette section est très majoritairement composée de pièces du roi mais contient aussi des vers d'Anne de Pisseleu ou de Marguerite de Navarre, par exemple.

⁸ L'hypothèse est à considérer mais paraît devoir être envisagée avec prudence : Paola Cifarelli, lors d'un échange de décembre 2017 à ce sujet, s'est en effet montrée moins catégorique que François Rouget quant à l'identification de la main du XVI^e siècle responsable de cette copie.

⁹ Sur le détail de cette querelle, voir Claire Sicard, « D'une prétendue réconciliation de Ronsard et Saint-Gelais en 1553 » dans Olivier Halévy et Jean Vignes (dir.), *Paris 1553. Audaces et innovations poétiques*, Paris, Champion, 2021, p. 315-334.

¹⁰ Marc-Antoine Muret, commentaire du sonnet « De soingz mordentz et de souciz divers » dans Pierre de Ronsard, *Les Amours, nouvellement augmentées par lui et commentées par Marc Antoine de Muret*, à Paris, chez la Veuve Maurice de la Porte, 1553, p. 184. Nous soulignons.

classe plutôt le « principal capitaine » des ennemis de Ronsard dans la catégorie sinon des « muguets » – Mellin ayant passé l'âge d'être ainsi qualifié, même s'il n'a peut-être pas tout à fait renoncé à *mugueter*, c'est-à-dire à faire l'élégant et à courtiser – tout au moins dans celle des « mignons de court ».

De fait, si, en ce cahier Saulnier, nous nous référons à Verdun-Léon Saulnier lui-même, notre poète semble avoir eu bien peu à voir avec cette fonction. Commentant le fait que Mellin n'a pas publié « le recueil de ses œuvres », le critique fait en effet l'hypothèse qu'il aurait pu considérer cette tâche comme une « besogne de secrétaire, ou d'homme un peu moins bien né¹¹ » qu'il ne l'était lui-même. Et il suggère ainsi que, tout enfant naturel qu'il ait été, Saint-Gelais aurait pu se percevoir, dans ce monde de la cour où il évoluait avec aisance, comme trop « distingué » pour accomplir les basses œuvres d'un secrétaire – ce qui, du reste, va dans le sens de la perception dévalorisante d'un emploi jugé subalterne qui sous-tend aussi le propos infamant de Muret.

Notre écrivain n'a donc pas été réellement, socialement, historiquement secrétaire. Pourtant, et c'est bien sûr ce qui nous intéressera ici, il développe une esthétique poétique qui l'apparente métaphoriquement à ce rôle, en particulier à la fin de sa carrière : sans jamais *être* secrétaire, Saint-Gelais *joue* souvent dans ses vers *au* secrétaire. Et ce n'est donc au fond que parce qu'il est écrivain qu'il peut parfois nous donner l'illusion d'être un secrétaire.

L'abbé Molinier le soulignait d'ailleurs déjà dans la biographie qu'il consacrait au poète au début du XX^e siècle : « secrétaire poétique¹² », Mellin fait preuve à ses yeux de qualités curiales. Il se recommande par son empressement¹³, son intelligence¹⁴, son habileté¹⁵ – sa complaisance¹⁶ aussi. Il met sa plume au service tant de « beautés » – elles aussi « complaisantes¹⁷ » – que de « seigneurs débauchés¹⁸ » ou, plus généralement de toutes les

¹¹ Verdun-Léon Saulnier, « Remarques sur la tradition des textes de Mellin de Saint-Gelais », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 2, 1953, p. 14 : « À la différence de Marot lui-même, Saint-Gelais ne compose pas de recueil de ses œuvres. [...] On ne s'est pas gêné pour l'accuser, là-dessus, de négligence. Et pourtant ce fut vraisemblablement affaire de modestie ; affaire aussi de distinction : Saint-Gelais joue quelque peu les princes de Cour et d'Église, composer proprement des livres est sans doute à ses yeux une besogne de secrétaire, ou d'homme un peu moins bien né ».

¹² Henri Joseph Molinier, *Mellin de Saint-Gelays (1490 ?-1558) : étude sur sa vie et sur ses œuvres*, Paris, Picard, 1910, p. 108 : « [...] en 1533, sa réputation de secrétaire poétique, toujours serviable et toujours prêt à rimer pour quiconque l'en priait, devait être établie ».

¹³ *Ibid.*, p. 99 : « [...] il fut toujours le secrétaire empressé des « beautés complaisantes », qui tenaient à conserver la faveur royale » ; p. 372 : « [...] il n'éprouva jamais le moindre embarras à se constituer en toute occasion le secrétaire empressé des seigneurs de la Cour ».

¹⁴ *Ibid.*, p. 186 : « Mellin trouva une autre occasion plus importante encore de se montrer secrétaire intelligent, autant que courtisan habile ».

¹⁵ *Ibid.*, p. 327 : « Dames et seigneurs avaient sur l'heure en lui un secrétaire habile et complaisant ».

¹⁶ *Ibid.*, p. 115 : « [...] peut-être pourrait-on alléguer que Mellin n'était en la circonstance que le secrétaire trop complaisant de quelque seigneur débauché ».

¹⁷ *Ibid.*, p. 99.

¹⁸ *Ibid.*, p. 115. N'oublions pas que Molinier est un abbé.

« dames » et de tous les « seigneurs de la Cour¹⁹ » qui pourraient avoir besoin qu'il rime pour eux. Nous avons consacré une précédente étude à cette tendance du poète à prêter sa voix²⁰ à des membres de la cour, dans des mascarades, des tournois, des cartels, mais aussi dans des épigrammes ou des épîtres. Cette posture esthétique s'accompagne d'une propension du poète de cour à s'effacer derrière un « je » qui ne saurait désigner sa propre figure d'auteur. Il se conçoit ainsi, dans ses fonctions de poète, plutôt comme une instance de médiation, de truchement, sinon tout à fait comme un secrétaire.

La « Responce des filles de Madame demourées à Saint Germain aux lettres du Seigneur de la Vigne » relève précisément de cette tendance esthétique. On comprend à la lecture de l'épître²¹ que ce La Vigne est en voyage, loin de Saint-Germain, vraisemblablement en compagnie de « Madame » et d'une partie de ses filles, tandis qu'un autre groupe – celui qui s'exprime dans le poème – est resté à Saint-Germain. Tout porte à croire que dans une précédente lettre, La Vigne a fait plaisamment état de conditions climatiques particulièrement éprouvantes. C'est sur ce motif du grand froid que brode, là encore de façon plaisante, la réponse.

Pour aborder ce texte, il nous faudra d'abord présenter les étapes et résultats de l'enquête visant à le contextualiser et à préciser les conditions de sa composition. Puis nous nous emploierons à mettre en lumière les jeux esthétiques et sociaux induits par le rôle de secrétaire de fantaisie qu'adopte ici Mellin.

Malgré son caractère apparemment anecdotique, l'enquête préalable sur l'identité des protagonistes est en réalité cruciale pour ne pas fausser le sens de l'épître et pour bien comprendre sa place dans le reste de l'œuvre. Commençons donc par nous intéresser à ce que les précédents éditeurs de Mellin de Saint-Gelais nous disent à ce sujet.

Si en 1719 Bernard de La Monnoye publie ses poèmes presque sans aucune note²², il nous a toutefois laissé, à côté de cette édition très sobre, un objet à la fois fascinant, effrayant et précieux : son exemplaire de l'édition de 1574 des œuvres poétiques de Saint-Gelais²³. Ce premier recueil collectif imprimé²⁴ est publié une quinzaine d'années après la mort du poète et

¹⁹ *Ibid.*, p. 372 : « [...] il n'éprouva jamais le moindre embarras à se constituer en toute occasion le secrétaire empressé des seigneurs de la Cour ».

²⁰ Claire Sicard, « Saint-Gelais prête-voix », dans Adeline Lionetto et Aurélie Delattre (dir.), *La Muse de l'éphémère. Formes de la poésie de circonstance de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 301-316.

²¹ Voir l'annexe 1.

²² Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais. Nouvelle édition augmentée d'un très grand nombre de Pièces Latines et Françaises*, éd. Bernard de La Monnoye, à Paris, s.n., 1719. Notre texte, p. 186-188 ne fait l'objet d'aucune note.

²³ Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais*, à Lyon, Antoine de Harsy, 1574, exemplaire BnF, Rothschild, supplément-4929.

²⁴ L'édition, également lyonnaise, parue en 1547 n'est pas collective, malgré son titre trompeur (*Saingelais. Oeuvres de luy tant en composition, que translation, ou allusion aux Auteurs Grecs, et Latins*, à Lyon, par

suit assez fidèlement un manuscrit lui aussi posthume²⁵. C'est cette édition de la fin du XVI^e siècle qui a jusqu'ici servi de texte de base non seulement au philologue du XVIII^e siècle, mais aussi à tous les éditeurs ultérieurs des vers de Saint-Gelais²⁶. Mais ce qui rend proprement extraordinaire l'exemplaire de travail de La Monnoye, c'est qu'il colonise le moindre espace laissé blanc dans le volume pour y porter de copieuses annotations. Marges, interlignes : rien ne lui échappe. En regard de la pièce qui nous occupe, il s'emploie en particulier à identifier le « sieur ou le seigneur de La Vigne » et, sinon le collectif des « filles de Madame » – c'est-à-dire les dames d'honneur attachées à la suite d'une princesse –, tout au moins la femme puissante qu'elles servent.

Son point de départ, et l'ancrage historique que La Monnoye croit le plus assuré, concerne d'abord « Madame », en qui il voit, sans le moindre doute, Louise de Savoie. Il fonde d'abord cette identification sur le fait que la mère de François I^{er} est fréquemment appelée de cette façon. Mais son analyse se trouve vraisemblablement confortée aussi par l'existence des pièces que Saint-Gelais compose entre l'été et l'automne 1531 pour déplorer la maladie de Louise²⁷, puis chanter ses louanges après sa mort, survenue le 22 septembre de cette même année²⁸. Le douzain en forme d'ailes souhaitant à Louise de Savoie une meilleure santé est par exemple intitulé « À la guérison de Madame » dans la plupart des témoins manuscrits où il est copié²⁹. Et même si ce titre n'est pas repris dans l'imprimé de 1574 dont dispose La Monnoye, on sait que l'académicien a également consulté certains des manuscrits comportant des vers de Saint-Gelais, dont, très probablement, la *farrago* de Jacques Thiboust³⁰, ou tout au moins un manuscrit qui lui est assurément apparenté. Or dans ce *codex*,

Pierre de Tours, 1547) : elle offre certes des textes de Saint-Gelais dans une première partie, mais les fait suivre d'une copie de l'anthologie lyrique parue chez Jean de Tournes sous le titre de *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis*, vraisemblablement dans un état perdu qui a dû paraître entre les rééditions de 1547 et de 1548 dont nous avons conservé des exemplaires. Voir à ce sujet notre communication « Dans la fabrique des *Œuvres* de Saint-Gelais (Pierre de Tours, Lyon, 1547) », journée d'étude *La Métamorphose du livre français (1543-1547). II. Entre Paris et Lyon*, Tours, CESR, 11 juin 2021 (à paraître).

²⁵ Ms. BnF, fr. 878, daté de 1563 (*Jonas*, manuscrit 72036).

²⁶ Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres complètes*, éd. Prosper Blanchemain, Paris, Paul Daffis, coll. « Bibliothèque elzévirienne », 1873, 3 tomes et Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres poétiques françaises*, éd. Donald Stone, Paris, S.T.F.M., 1993 et 1995, 2 tomes. Avec Pascal Joubaud, nous préparons une nouvelle édition de ces œuvres qui sera fondée sur d'autres principes, exposés dans « Pister (et démêler) Mellin de Saint-Gelais », *Le Verger*, n° 23, « Circulation des écrits littéraires de la Première Modernité & Humanités numériques », dir. Anne Réach-Ngô *et al.*, <http://cornucopia16.com/wp-content/uploads/2022/04/article-de-Claire-Sicard.pdf>, mis en ligne le 1^{er} mai 2022, consulté le 1^{er} mai 2022.

²⁷ Le douzain « O heureuse nouvelle, o désiré rapport », <http://jonas.irht.cnrs.fr/oeuvre/22276>, mis en ligne le 20 juillet 2018, consulté le 29 juillet 2022 (nous abrègerons les prochaines références aux notices d'œuvre de la base *Jonas* de la façon suivante : *Jonas*, œuvre 22276).

²⁸ Deux épitaphes françaises (*Jonas*, œuvre 22280 et 22281) et trois latines (*Jonas*, œuvre 22282 à 22284).

²⁹ *Jonas*, œuvre 22276.

³⁰ Ms. BnF, fr. 1667, *Jonas*, manuscrit 72038.

il est bien stipulé que « Madame » est la mère du roi³¹. Pour le critique, l'affaire est donc sur ce point entendue : l'épître est écrite au nom des filles de la suite de Louise de Savoie. De ce fait, il situe nécessairement la période de composition du poème entre l'avènement de François I^{er} en 1515 – date avant laquelle Louise de Savoie ne pouvait être appelée « Madame » – et la mort de la mère du roi, à l'automne 1531.

C'est fort de cette première certitude et de ce premier bornage temporel que La Monnoye entreprend ensuite d'identifier le sieur ou seigneur de La Vigne. En quelques lignes, il envisage d'abord qu'il puisse s'agir de Jean Cavenac de La Vigne. Mais comme il sait cet ambassadeur surtout actif sous Henri II, il ne s'attarde guère sur cette hypothèse et passe bien vite à l'examen d'un second candidat, André de La Vigne. Ce dernier le séduit davantage, sans doute parce qu'il est aussi poète et en contact avec le parent de Mellin, Octovien de Saint-Gelais. Pourtant les pièces du puzzle ne s'emboîtent d'abord pas tout à fait bien. Au moment de la rédaction de la première strate de sa note³², La Monnoye suppose en effet que le Grand Rhétoriqueur est mort peu après 1495, ce qui est trop tôt et pour que Louise de Savoie soit appelée « Madame », et pour que Mellin de Saint-Gelais, qu'on suppose né *circa* 1491, ait pu lui adresser cette épître.

Une longue partie de la note, biffée dans un second temps, souligne les zones de fragilité de l'identification. La Monnoye y énumère quelques circonstances auliques qu'André de La Vigne n'aurait selon lui pas manqué de chanter s'il avait été encore en vie pour le faire : il cite par exemple la mort de Charles VIII, le 7 avril 1498, ou, plus tôt encore, la mort en bas âge du « petit dauphin Charles Orland », le 6 décembre 1495. On perçoit bien qu'il achève cette première strate d'annotations sans être parfaitement convaincu de la pertinence de son identification.

Toutefois, et c'est ce qui justifie la rédaction d'une seconde strate, il prend connaissance de documents qui lui permettent de repousser la date du décès de ce destinataire présomptif d'une vingtaine d'années au moins. Même si La Monnoye n'a pas alors la preuve formelle qu'André de La Vigne a pu vivre encore plusieurs années après 1514, il reprend courage et considère que ces nouvelles pièces au dossier rendent plausible son hypothèse de cœur. Il reporte alors sur son exemplaire ses nouveaux arguments et raye ce qui lui paraît désormais obsolète, c'est-à-dire à la fois l'identification possible à Jean Cavenac, et les raisons de douter que le grand Rhétoriqueur André de La Vigne ait pu connaître le règne de François I^{er}. Cette fois, il y a bien pour La Monnoye une concordance temporelle entre les trois personnages qu'il retient : Louise de Savoie, en une époque où elle pouvait être appelée « Madame », André de La Vigne encore en vie et Mellin de Saint-Gelais, assez âgé pour composer des vers. Sans l'explicitier, ici ou ailleurs, mais peut-être en s'appuyant sur le fait que toutes les autres

³¹ Le douzain « O heureuse nouvelle, o désiré rapport » précédemment évoqué s'intitule « Aelles de la guerison de Madame Mere du Roy par Merlin de St Gelais » dans ce manuscrit alors que dans tous les autres l'identité de « Madame » n'est pas explicitée.

³² Nous en reproduisons un large extrait en annexe 2.

pièces de Saint-Gelais qui mentionnent la mère du roi datent de 1531, le savant annotateur semble avoir l'intuition qu'il vaut mieux situer l'écriture du texte dans la partie haute de cette nouvelle fourchette chronologique et il opte pour 1526, puisqu'en tout état de cause en 1527 il sait André de La Vigne déjà mort.

À la fin du XIX^e siècle, Prosper Blanchemain reprend au mot près les notes de La Monnoye qu'il exploite amplement, en les lui attribuant d'ailleurs³³. Il élimine toutefois la trace des hésitations de son devancier et l'identification des deux personnages historiques est présentée comme certaine. Dans la dernière des éditions en date des œuvres de Saint-Gelais, Donald Stone reprend à son compte ces deux identifications en ajoutant une pièce au dossier qui lui paraît susceptible de corroborer la datation du texte en 1526³⁴. Il se fonde sur la notoriété dont il suppose que le poète devait déjà bénéficier pour que Symphorien Champier lui dédie un ouvrage en 1525.

De fait, et Donald Stone le remarque, cette date de 1526 est particulièrement précoce par rapport à ce que ce que l'on connaît de la production datable du poète. Dans le travail que nous menons sur ses œuvres avec Pascal Joubaud, en recoupant la cinquantaine de témoins manuscrits, les polygraphiques imprimés, les recueils de musique reproduisant les vers de Mellin et en nous appuyant lorsque c'est possible sur des éléments de datation fournis par les titres ou les textes, nous ne parvenons pas à remonter en-deçà de 1529. Cela ne signifie certes pas que Saint-Gelais n'a pas pu écrire auparavant. Mais force est de constater que nous n'avons aucune preuve tangible d'une quelconque activité poétique de sa part avant cette date.

1526, donc, c'est très tôt. Sans doute trop tôt. C'est ce qui nous a poussé à reprendre l'enquête à nouveaux frais. Et il s'avère qu'en passant par d'autres voies, nous avons abouti à une conclusion qui rencontre peut-être l'hypothèse rapidement rejetée par La Monnoye puis totalement ignorée par ses successeurs : celle de l'ambassadeur de Henri II, Jean Cavenac, seigneur de La Vigne.

Un premier indice pouvant aller dans ce sens se trouve dans le manuscrit dit Belin 370, détenu en mains privées³⁵. Il s'agit là d'un recueil important notamment parce qu'il comporte l'unique copie manuscrite connue de la traduction que Mellin de Saint-Gelais donne de la *Sophonisba* de Giangiorgio Trissino, pièce qui fut jouée à deux reprises à la cour au

³³ Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres complètes*, éd. cit., t. II, p. 194-195, n. 1 et 3. Des initiales paraphent les notes de cette édition et Blanchemain (P.B.) signale scrupuleusement les emprunts qu'il fait à La Monnoye (L.M.).

³⁴ Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres poétiques françaises*, éd. cit., t. II, p. 256, n. 1 (identifiant Louise de Savoie) et 2 : « André de La Vigne (c. 1470-c. 1526), poète qui a servi plusieurs personnages de son temps, notamment le duc de Savoie, Anne de Bretagne et François I^{er}. La Vigne étant mort vers 1526, cette épître doit représenter l'un des premiers efforts poétiques soutenus de Saint-Gelais. Les rapports étroits entre Octovien de Saint-Gelais et La Vigne suffisent peut-être à expliquer l'origine de ces vers ; mais il est évident que Mellin jouissait déjà à cette époque d'une certaine notoriété. Symphorien Champier lui dédie *Les Gestes ensemble la vie du preulx Chevalier Bayard* (Lyon, 1525) ».

³⁵ Jonas, manuscrit 81131.

printemps 1556. Or ce témoin diffère de l'édition imprimée de 1559³⁶, notamment en ce qu'il comporte des indications de mise en scène. Ces didascalies, écrites au futur et parfois en première personne, témoignent sans doute de ce que notre *codex* reproduit fidèlement une copie de travail destinée à la troupe aulique. La liste des « personnages », en particulier, n'indique pas seulement les rôles mais précise bien la distribution, parfois rappelée aussi dans les marges du dialogue. Or, parmi les acteurs, on remarque que c'est justement un certain « La Vigne » qui campe le Roy Sypha ou Syphax. Il y a donc bien un individu de ce nom qui fréquente la cour et Saint-Gelais dans la seconde moitié des années 1550 et il paraît un bon candidat à l'identification du destinataire de notre épître.

En le recherchant dans les états des maisons des rois Henri II et François II, on observe qu'il y aurait eu un Baptiste Carenac³⁷, ou Baptiste Coronat³⁸, dit de La Vigne, inscrit en tant qu'aumônier entre 1547 et 1560. Le temps et les mains successives de copistes aidant – ou plutôt n'aidant pas – ce patronyme a manifestement été déformé, ne serait-ce que pour passer de Carenac à Coronat, et très probablement de Cavenac à Carenac et Coronat. On peut néanmoins se demander s'il y avait à la cour de France un ou deux Cavenac de la Vigne, ce Baptiste et Jean, mieux connu, qui fut ambassadeur de Henri II, d'abord en Pologne en 1552, puis à Constantinople à partir de 1557. Il pourrait cependant s'agir de la même personne, non seulement parce qu'aucun document d'époque ne mentionne de Baptiste³⁹ (ce qui n'est pas à soi seul probant), mais aussi parce qu'il semble y avoir eu un Jean de La Vigne, présenté comme écuyer et valet de chambre du roi dans un acte notarié du 10 mai 1548⁴⁰, qui était depuis 1546 au moins prieur commendataire de Notre-Dame de l'Enfourchure. Or la détention de ce bénéfice pourrait être cohérente avec l'apparition de La Vigne parmi les aumôniers du roi. De surcroît, la période où ce nom figure sur la liste correspond exactement à la période d'activité de l'ambassadeur. Enfin, lorsqu'on consulte la correspondance de Jean Cavenac, on observe qu'il signe systématiquement « La Vigne », et qu'il est toujours désigné par ceux qui lui écrivent, soit sous ce seul nom, soit sous celui de sa seigneurie d'Auvillers, mais en tout état de cause sans prénom, ce qui a peut-être pu favoriser un flottement voire des erreurs sur d'autres éléments de son identité.

³⁶ Giangiorgio Trissino, *Sophonisba. Tragedie tresexcellente tant pour l'argument, que pour le poly langage et graves sentences dont elle est ornée : représentée et prononcée devant le Roy, en sa ville de Bloys*, trad. Mellin de Saint-Gelais, à Paris, de l'imprimerie de Philippe Danfrie et Richard Breton, 1559.

³⁷ Ms. BnF, Clairambeault 836, p. 1264. Comme celle-ci, toutes les données fournies par les différents manuscrits de la collection Clairambeault cités *infra* sont recensées dans la base « Les membres des maisons royales » du site courdefrance.fr, base que nous avons systématiquement consultée pour ce type de recherches prosopographiques.

³⁸ *Ibid.*, p. 2483.

³⁹ Jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé ce prénom dans d'autres sources que dans celle, tardive, du ms. BnF, Clairambeault 836, qui retranscrit mal le patronyme.

⁴⁰ Minute du notaire Yves Bourgeois, cote MC/ET/XXXIII/22, fol. 56 v° mentionnée par Ernest Coyecque, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e siècle*, t. II, 1532-1555, Paris, Imprimerie nationale, 1923, p. 262, notice n° 4902.

Quoi qu'il en soit, la date de composition de notre épître s'en trouve décalée d'un quart de siècle au moins, de 1526 à une période correspondant globalement au règne de Henri II, dont on peut encore retrancher – si notre La Vigne est bien l'ambassadeur – les moments où celui-ci est en mission diplomatique en Pologne, en 1552, et à Constantinople, à partir de 1557. Il est même envisageable de réduire encore cet intervalle puisque les vers de Saint-Gelais évoquent un épisode de grand froid et que l'on sait que les mois de la fin de l'année 1556 et du début de 1557 ont été de ce point de vue particulièrement rigoureux.

Il s'avère d'ailleurs qu'à défaut d'avoir retrouvé l'épître de La Vigne à laquelle répondrait notre poème, nous disposons d'une autre lettre de Jean Cavenac qui mentionne précisément ces intempéries de décembre 1556⁴¹. Ce courrier est adressé à Côme Clausse, seigneur de Marchaumont, secrétaire des finances du roi et il est daté de Venise, le 27 décembre 1556. Il nous renseigne sur les difficultés matérielles que rencontre le voyageur pour rejoindre son poste de la Grande Porte. L'ambassadeur explique être parti de Saint-Germain le 4 décembre⁴². Il s'est ensuite arrêté à Paris deux jours pour changer de l'argent, puis encore deux autres à Lyon pour récupérer une dépêche qu'Albisse d'El Bene, surintendant général des finances françaises en Italie, devait lui donner. Il indique être finalement arrivé à Venise le 19 décembre, et se montre plutôt satisfait de ce que la première étape de ce long voyage n'a pas pris trop de temps malgré « les grandes neiges, froidz, et gelées qu[il a] trouvées ». Mais alors qu'il pensait pouvoir embarquer pour Constantinople dès le 23 décembre, voici que le temps se gâte encore davantage et empêche toute navigation, le contraignant de rester plus longtemps que prévu à Venise, ce qui retarde ses projets et surtout ceux du roi.

Sans affirmer que ce scénario est bien celui qui s'est déroulé, on peut toutefois imaginer que la lettre de La Vigne à nos demoiselles de la cour aurait pu être écrite dans les premiers jours de ce voyage, début décembre, alors que La Vigne et ses compagnons de route étaient encore en France, peut-être au moment des premières étapes évoquées ici, à Paris ou à Lyon. Il aurait pu en ce cas faire route commune avec « Madame » et une partie de ses filles, rencontrer avec elles « les grandes neiges, froids et gelées » et en plaisanter avec ses correspondantes demeurées à Saint-Germain. Si cela pouvait être confirmé, notre épître daterait sans doute alors des derniers jours de 1556 ou des toutes premières semaines de 1557, quelques mois à peine après la participation de La Vigne à la représentation de *Sophonisba*.

Se pose la question de savoir qui peut être « Madame », dans ce scénario précis comme dans celui, plus prudent, qui situe néanmoins l'écriture du texte sous le règne de Henri II plutôt qu'à la fin des années 1520. À l'évidence, cela ne peut pas être Louise de Savoie morte

⁴¹ Ms. BnF, fr. 20982, fol. 60 r°. Cette lettre est intégralement transcrite dans l'annexe 3.

⁴² La lettre de Henri II en date du 13 novembre 1556 qui lui donne l'ordre de rejoindre Constantinople a par ailleurs été conservée. Elle est reproduite dans *Lettres et memoires d'Estat, des roys, princes, ambassadeurs, et autres ministres, sous les regnes de François premier, Henry II et François II*, éd. Guillaume Ribier, t. II, à Paris, chez François Clouzier et la vefve Aubouyn, 1666, p. 659-663.

en 1531. Et si ce titre est d'un emploi moins figé au XVI^e siècle que dans les périodes suivantes, où il ne s'appliquera plus qu'à la sœur du roi en exercice, il semble toutefois que dans les années 1550 ce soit bien pour désigner celle-ci, en l'occurrence Marguerite de France, qu'il est employé. Saint-Gelais lui-même l'appelle « Madame » en d'autres occasions : dans une des didascalies manuscrites de la toute fin de *Sophonisba*⁴³, mais aussi – et surtout, pour nous – dans une mascarade de 1549 où ce titre est accompagné d'une description de sa devise, ce qui permet de l'identifier avec certitude⁴⁴. On sait par ailleurs que la sœur de Henri II entretenait des relations sinon réellement amicales tout au moins courtoises et relativement familières avec Jean Cavenac de La Vigne, auquel elle écrit plusieurs lettres, malheureusement trop tardives pour nous éclairer dans cette enquête⁴⁵, mais qu'elle signe toujours « Vostre bonne amye Marguerite de France⁴⁶ ». Pour l'instant, il n'a pas été possible de trouver des lettres qu'elle aurait pu écrire courant décembre 1556 ou janvier 1557, et qui pourraient confirmer ou infirmer le scénario esquissé. Toutefois, on la sait à Saint-Germain le 18 novembre 1556⁴⁷, en même temps que Cavenac de La Vigne. Un départ conjoint, sans être assuré, est donc plausible.

On aimerait bien sûr savoir aussi qui pouvaient être les filles qui étaient attachées à Marguerite à cette période, en particulier fin 1556. Malheureusement, nous ne disposons des états de cette maison que pour les dernières années du règne de François I^{er} et le début de celui de Henri II⁴⁸. La même difficulté se pose d'ailleurs avec l'état de la maison de Louise de Savoie que l'on ne connaît pas pour les années 1520⁴⁹. Malgré tout, étudier et comparer ces états, si lacunaires soient-ils, reste instructif. À plus de trente ans de distance, ce ne sont évidemment pas les mêmes femmes qui y figurent. Pourtant – autant que l'on puisse en juger, dans la mesure où les données prosopographiques sont toujours plus délicates à rassembler pour des femmes que pour des hommes – l'on constate que, même si Louise et Marguerite ont cinquante ans pour l'une, une trentaine d'années seulement pour l'autre, il y a toujours de toutes jeunes femmes au service de l'une comme de l'autre.

⁴³ Ms. CP, Vente Belin 1936, n° 370, fol. 187 r° : « Icy se doit faire la quatriesme musicque et derniere. Et puis Madame dira l'excuse qu'elle doit adresser au Roy seul et à la Roïne ».

⁴⁴ *Ibid.*, fol. 124 v° : « À Madame qui pour devise a le feu de Gorgon et l'Olivier ».

⁴⁵ Lettres du 22 décembre 1557 au 10 août 1558, recueillies dans le ms. BnF, fr. 4129, fol. 41 r° à 45 r°.

⁴⁶ On observera que Marguerite n'est pas la seule à adopter cette signature pour s'adresser à La Vigne. Diane de Poitiers, par exemple, en fait autant. Il semble donc que notre diplomate ait entretenu d'excellentes relations avec les dames les plus puissantes de la cour.

⁴⁷ Une lettre que Marguerite de France adresse à Monsieur de Nevers est datée de Saint-Germain, le 18 novembre 1556 (ms. BnF, fr. 3136, fol. 38 r°).

⁴⁸ Ms. BnF, Clairambeault 835, p. 2461-2463 : état de la maison de Marguerite de France pour la période 1541-1550.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 1942-1943 : état de la maison de Louise de Savoie pour la période 1496-1518.

Parmi les « filles et damoiselles » de Louise de Savoie, Sébastienne de La Chapelle, par exemple, se marie une première fois en 1519⁵⁰, tout comme Catherine de Bremond, seconde enfant d'une union contractée en 1501⁵¹ : elles devaient être âgées d'une vingtaine d'années tout au plus lorsqu'elles se trouvaient au service de la mère de François I^{er}. Dans le groupe de filles encore au service de Marguerite de France au début du règne de Henri II, on trouve certes Renée de Bonneval, âgée d'une quarantaine d'années en 1550, mais aussi sa nièce Claude de Biron, qui avait probablement entre quinze et vingt ans à la même époque⁵². Il paraît bien délicat d'aller beaucoup plus loin dans l'identification de ces groupes de demoiselles, et ces bribes fragiles d'informations n'offrent guère plus qu'une esquisse sociologique dont il faut se contenter : les « filles de Madame » forment un groupe de femmes nobles d'âges variés mais dans lequel se trouvent généralement quelques très jeunes filles. Consolons-nous de cette imprécision référentielle et historique : il n'est probablement pas très grave de ne pas savoir exactement qui sont ces filles, car cette zone d'ombre n'a sans doute que peu d'incidence sur la compréhension d'ensemble de notre épître. Il est peut-être plus gênant que nous ne puissions identifier à ce stade la « princesse » aimable et conciliante, évoquée aux v. 28 à 34 du poème, sous l'autorité de laquelle quelques-unes de ces demoiselles sont restées à Saint-Germain. Lever l'anonymat dans lequel la plonge la relation connivente des parties prenantes de l'échange épistolaire – dont aucune n'ignore bien sûr à qui réfère cette caractérisation pour nous opaque – permettrait sans doute de saisir plus finement encore ce qui se joue, en termes de relations de cour, dans ces vers.

Néanmoins, mener l'enquête comme nous l'avons fait, reprendre et corriger certaines identifications dans les limites du possible, permet d'ores et déjà de se représenter cette scène de cour d'une façon sensiblement différente de ce que la tradition avait jusqu'ici établi. Qui qu'elles soient, les « filles de Madame » n'écrivent finalement pas à un Grand Rhétoriqueur d'une soixantaine d'années voyageant en compagnie d'une Louise de Savoie elle-même quinquagénaire ; elles ne se font pas seconder dans cette tâche épistolaire par un Saint-Gelais encore bien novice en poésie mais qui se révélerait tout de même un adjuvant utile pour répondre sur son terrain à un homme qui a consacré sa vie à la pratique de l'écriture, notamment poétique.

Au contraire, la plus jeune Marguerite fait ce voyage en compagnie d'un homme de la cour, peut-être diplomate, en tout état de cause un homme qui n'est pas lui-même écrivain – ou, s'il peut se montrer poète par occasion, ce qui est toujours possible, qui n'est pas identifié

⁵⁰ François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Recueil de généalogies pour servir de suite ou de supplément au dictionnaire de la noblesse*, t. XV, à Paris, chez M. Badiet, 1786, p. 440.

⁵¹ Léon de Beaumont, *Origine, services et alliances de la maison de Bremond d'Ars*, Jonzas, Typographie de Louis Ollière, 1861, p. 23 et 46.

⁵² Elle signe son contrat de mariage en 1551 : voir Germaine Claval, « Claude de Biron, dame de Saint-Sulpice », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, n° 1, 1978, p. 20-42.

comme un auteur au sens strict. Entretenant une correspondance avec ses amies et connaissances restées à Saint-Germain, ce La Vigne-là n'entend pas faire, par ses écrits, une œuvre que l'on pourrait qualifier, au prix d'un anachronisme, de littéraire. Il donne probablement à ses lettres, même taquines et sans doute aimablement courtoises, une fonction épistolaire plus immédiate, de communication et d'entretien de relations sociales. Le rôle de Mellin de Saint-Gelais – qui, loin d'être un débutant dans les années 1550 est tout au contraire un poète sexagénaire, expérimenté et reconnu – ne paraît donc plus de soutenir dans leur entreprise épistolaire de jeunes demoiselles babillantes, intimidées par la maîtrise de l'art poétique de leur vieil interlocuteur. Il s'agit plutôt pour lui de participer – dans une forme de collectif dont il serait le maître d'œuvre discret – à un jeu de sociabilité plaisant, dans lequel il garde fermement sa part, sous couvert de mettre humblement sa main et son talent au service de ces jeunes femmes.

Voyons un peu comment il s'y prend. D'abord, en bon secrétaire poétique, il s'efface : le voici qui fait entendre le rire frais des demoiselles à la plaisanterie peut-être légèrement grivoise, assurément taquine, commise hors texte par La Vigne, sur les nez de leurs compagnes qui, rétrécis par le grand froid, leur donnent un air hébété et risible⁵³. Le voici encore qui adopte un tour naïf, maladroit mais néanmoins charmant, pour raconter – comme on imagine que de toutes jeunes filles pourraient le faire elles-mêmes – les promenades dans le parc de Saint-Germain, sans souci des préséances, en un moment de liberté singulier, permis par l'absence de Marguerite⁵⁴. L'abrupte conclusion de cette « si basse lettre / Où la fin il est temps de mettre⁵⁵ » renforce aussi cette impression de maladresse attachante, vraisemblable sous la plume de demoiselles qu'on imagine aussi ingénues qu'inexpérimentées. Mais le voici aussi qui, délicatement, leur modèle un *ethos* conforme à ce qu'un contemporain peut attendre non seulement de femmes mais même de très jeunes filles, c'est-à-dire une modestie pudique et peu confiante, une propension à l'inquiétude et à la honte. Elles avouent sans détour leur « peur⁵⁶ » – ce que ne feraient pas des hommes. Elles ne peuvent envisager sans « rougir⁵⁷ » que le secret de leur vers soit révélé à celle qu'elles servent. Il y a là de très légères touches qui rendent culturellement et socialement crédible un « nous » féminin et qui pourraient presque faire oublier qui écrit.

L'effacement du poète, pourtant, est loin d'être total, car si c'est « sous l'ombre » d'une « princesse » de la cour que les filles de Marguerite ont leurs « passetemps sans nombre⁵⁸ », c'est aussi sous l'ombre de Saint-Gelais que s'écrivent les vers qu'elles signent. Avec

⁵³ « Responce des filles de Madame demourées à Saint Germain aux lettres du Seigneur de la Vigne », v. 1-4.

⁵⁴ *Ibid.*, v. 19-34.

⁵⁵ *Ibid.*, v. 63-64.

⁵⁶ *Ibid.*, v. 47.

⁵⁷ *Ibid.*, v. 58.

⁵⁸ *Ibid.*, v. 33-34.

habileté, Mellin fait ainsi miroiter élégamment et plaisamment son nom auprès de celui du destinataire de l'épître, au détour d'un passage exprimant la crainte « Que ce froid moleste et indigne / Ne gelle les nez et la vigne⁵⁹ ». Dans un jeu de transparence et de dissimulation, sur le mode d'un clin d'œil connivent, Mellin cache et révèle en même temps son nom et celui du destinataire dans les replis des jeux de sonorités des vers. Ce faisant, il décale et complexifie la relation épistolaire annoncée au titre : il n'y a plus seulement deux termes à l'équation, le « nous » féminin des « filles de Madame demourées à Saint-Germain » répondant au « Seigneur de la Vigne ». Pour un fugace instant, Saint-Gelais n'est plus en retrait, petite main de la correspondance de ces demoiselles. Le temps d'un vers, s'opère une inversion des transparences : les demoiselles passent en arrière-plan, au profit d'un face à face entre l'auteur réel du texte, Saint-Gelais et le destinataire de l'épître, La Vigne.

Certes, le « nous » des filles reprend bien vite sa position de destinataire. Il reste pourtant quelque chose de cette révélation soudaine du troisième acteur de la relation au moment où le texte s'apprête à glisser du commentaire du froid du temps qu'il fait au commentaire du froid des vers – ces « vers [...] gellez⁶⁰ », qui le sont avant tout parce qu'ils sont de Saint-Gelais. La caractéristique, élogieuse si on l'entend comme la signature de l'un des meilleurs poètes de la cour, est enclose dans l'espèce de silène que constitue un premier niveau de sens, péjoratif mais convenant parfaitement à la posture d'humilité adoptée par les jeunes filles. Celles-ci développent alors ce qu'elles présentent comme des failles esthétiques : ces vers sont faits « à l'improvis⁶¹ », ils manquent à la fois d'art et de références livresques, elles ont bien conscience qu'elles devraient faire « mieulx⁶² » et redoutent de ce fait que le texte tombe sous d'autres yeux que ceux de La Vigne, à qui il est supposé être seulement destiné, dans le cadre clos d'une correspondance privée.

Comment lire, pourtant, cette injonction à ce que ces vers si gauches soient « aussi chers [à La Vigne] / Que s'ils venoient de main de maistre⁶³ » ? Si l'on se place au premier niveau d'énonciation, celui des filles, il s'agit d'une classique *captatio benevolentiae*, d'un appel à l'indulgence amicale d'un destinataire invité à pardonner ces imperfections poétiques. Mais on décèle un second niveau, et le sourire connivent bien moins modeste de l'auteur réel du poème, puisque ces vers viennent précisément d'une « main de maistre ». Or personne n'est dupe du procédé, l'identité du faux secrétaire mais vrai écrivain relevant plus du secret de polichinelle que de la tentative d'imposture, puisque les manuscrits à vocation collective des poésies de Saint-Gelais recueillent l'épître⁶⁴.

⁵⁹ *Ibid.*, v. 13-14. Nous soulignons.

⁶⁰ *Ibid.*, v. 37.

⁶¹ *Ibid.*, v. 40.

⁶² *Ibid.*, v. 43.

⁶³ *Ibid.*, v. 41-42.

⁶⁴ Pour les références des quatre témoins manuscrits par lesquels le texte nous est connu, voir *Jonas*, œuvre 22275.

Les défauts prétendus de cette poésie, mis en avant par les jeunes filles, sont-ils donc, dans cette mesure, de véritables défauts ? ne relèveraient-ils pas plutôt d'un style assumé par ce maître, tapi dans l'ombre que lui offre sa prétendue fonction de porte-plume ? De fait, et c'est aussi ce qu'un soin particulier apporté à la datation des textes permet de mettre au jour, cette esthétique – caractérisée par un prétendu naturel (en réalité très ciselé), une touchante et naïve imperfection et surtout un jeu habile autour des possibilités offertes par la double énonciation – est celle que Saint-Gelais adopte fréquemment dans les années 1550. On observe en effet que, sous François I^{er}, Mellin compose plutôt de brefs poèmes à tonalité amoureuse – des rondeaux, des épigrammes, parfois des sonnets –, tandis que, sous le règne suivant, il a plutôt tendance à écrire des pièces amples, à la frontière de l'écriture théâtrale – des mascarades, des tournois, certaines épîtres – dans lesquelles il se fait parfois l'écrivain public des membres de la cour. On peut penser que, très sensible à l'air du temps et aux modes de son milieu, il doit en partie la transformation de son style à une mutation des goûts, de la cour de François I^{er} à celle de Henri II, évolution qu'il a su capter et qui l'a aidé, chose rare, à maintenir sa position d'un règne à l'autre. Par ailleurs, jouer ainsi au secrétaire, loin d'être comme on pourrait l'imaginer une posture de néophyte ayant à faire ses preuves, semble tout au contraire un rôle qu'adoptent plutôt des poètes de cour bien installés. C'est en tout cas ce que laisse supposer le fait que, une quinzaine d'années avant Saint-Gelais, Marot a lui aussi composé, dans les dernières années de sa carrière, des pièces au nom de puissants⁶⁵. Ainsi, les enjeux esthétiques s'entremêlent étroitement à des enjeux sociaux, et c'est ce que l'on observe aussi dans la façon dont ces vers – qui nouent, entretiennent, renforcent des relations de cour –, servent à formaliser une tension entre le privé et le public, entre la réalité du lien social et sa représentation. Notre long détour par l'enquête prosopographique a contribué à mettre ce point en évidence : les protagonistes de l'échange épistolaire ont l'air d'être explicitement identifiés au titre du poème mais, en réalité, il n'est pas facile à qui ne fréquente pas la cour de Henri II de comprendre qui sont vraiment La Vigne, Madame, ses filles, la princesse sous la garde de laquelle celles-ci restent à Saint-Germain. Cette épître, pourtant, n'a pas été retrouvée dans le portefeuille des courriers adressés à La Vigne, comme une simple archive relevant de sa correspondance privée. Elle ne figure certes que dans un nombre réduit de manuscrits, mais elle nous a été conservée comme faisant partie des œuvres de Saint-Gelais et La Vigne est loin d'en avoir été le seul lecteur.

C'est pourquoi il convient d'ouvrir pour finir un ultime tiroir à double-fond de l'épître, celui des craintes exprimées par les filles de Madame que la « vappeur⁶⁶ » de ces vers échappe à leur destinataire et « qu'aultres que [lui] en [fassent] lecture⁶⁷ ». Cet appel à ce que

⁶⁵ Nous remercions Jean-Charles Monferran de nous avoir suggéré cette riche piste d'interprétation au moment du prononcé de cette communication.

⁶⁶ « Responce », v. 48.

⁶⁷ *Ibid.*, v. 46.

la réponse reste du domaine privé est évidemment trop insistant pour être honnête. La crainte prétendue sonne plutôt comme l'expression d'un désir. De fait, l'échappée vaporeuse des vers paraît inéluctable. Sans doute ne manqueront-ils pas d'être au moins lus par les filles au nez gelés, destinataires de seconde intention, entrant dans la ronde aulique entretenue, malgré la distance physique, par la correspondance. Ce risque, toutefois, est accepté car « leur œil n'est point étranger⁶⁸ ». Mais surtout, supplient les demoiselles, que ces vers ne tombent pas sous les « yeulx divins et celestes⁶⁹ » de Marguerite que le ton bas, l'ignorance, la froideur gelée de l'épître ne manquerait pas de blesser⁷⁰.

On peut bien s'en demander, pour finir, si cet effroi feint ne serait pas l'expression à peine détournée d'un autre puissant désir, celui de Saint-Gelais lui-même de voir, au risque de la heurter, ses vers lus par l'amatrice de poésie qu'est Marguerite de France. De fait, cette princesse protège plutôt des auteurs de la jeune garde, tels que Du Bellay ou Ronsard par exemple. Du reste, l'on sait qu'au début de la querelle du Louvre, Marguerite avait réprouvé le mauvais procédé de Mellin de Saint-Gelais à l'égard du jeune Ronsard⁷¹. Si l'on rajoute à ce tableau l'aimable et libérale princesse présente auprès de filles à Saint-Germain et qu'il faudrait parvenir à identifier pour mesurer à quel point elle représente une figure de contraste par rapport à la divine, céleste mais néanmoins inquiétante Marguerite, on voit bien que l'on n'a pas affaire avec cette « Responce » à une des pièces d'une simple correspondance privée embellie par l'usage du vers. Notre texte relève d'un dispositif bien plus riche, où s'expriment à la fois l'étagement complexe de relations sociales dans le monde de la cour et une réflexion métapoétique soulignant à quel point sociabilité aulique et écriture poétique sont imbriquées – à quel point aussi, jouant au secrétaire, le poète fait œuvre d'écrivain.

ANNEXES

(1) Mellin de Saint-Gelais, « Responce des filles de Madame demourées à Saint Germain aux lettres du Seigneur de la Vigne⁷² »

Le grand vent dont vous vous plaignez
(Ainsy que vous le nous peignez :
Si froid qu'il vous gardoit d'escripre)
Nous a bien donné de quoy rire ;
Aussy ont les nez, que vous dictes

⁶⁸ *Ibid.*, v. 53.

⁶⁹ *Ibid.*, v. 61.

⁷⁰ On observera d'ailleurs que l'adjectif « molleste », est utilisé, dans un sens tantôt actif, tantôt passif, pour caractériser tant le froid hivernal que les yeux de Marguerite blessés par les vers gelés.

⁷¹ Claire Sicard, « D'une prétendue réconciliation de Ronsard et Saint-Gelais en 1553 », art. cit., p. 316.

⁷² Leçon du ms. CP Vente Belin 1936, n° 370, c. 1558, fol. 103 v°-104 r°. Dans tous les textes reproduits en annexe, nous résolvons les abréviations, dissimilons i / j et u / v, régularisons la graphie des homonymes grammaticaux (a / à ; ou / où), introduisons l'accent aigu sur les participes passés masculins, rétablissons les majuscules des noms propres et intervenons légèrement sur la ponctuation lorsque, absente ou trop éloignée de nos usages, elle compromet la bonne compréhension du texte.

Avoir mesures si petites
Qu'il n'estoit rien par les campagnes
Si camus qu'estoint noz compaignes.
Dont trouvant les nostres entiers,
Nous nous tenons plus volontiers
Au sejour, ne sentant icy
Nul mal, fors la peine et soucy
Que ce froid moleste et indigne
Ne gelle les nez et la vigne.
Au reste, tant de biens avons
Que compter ne les vous sçavons
Car leur grande diversité
Y met trop de difficulté.
Suffise vous que nous regnons
En ce lieu et nous pourmenons
Jusques dans le parc bien avant
Sans viser qui marche devant,
Qui va lentement ou qui court,
Car chascune à soy faict la court
Et sans plainte ou querimonie,
Sans respect ou seremonye,
Chascune se tient pour maistresse,
Bien qu'icy est une princesse
À qui avons bien cognoissance
De debvoir toute obeissance.
Mais elle a tant d'humanité
Qu'elle nous laisse en liberté,
De laquelle, usant soubz son ombre,
Nous avons passetemps sans nombre.
Et pour les prendre plus divers,
Nous mettons à faire des vers
Aussy froidz et aussy gellez
Que sont les nez dont vous parlez.
Mais venant de nostre devis,
Telz qu'ilz sont faictz à l'improvis,
Ilz vous doibvent aussy chers estre
Que s'ils venoint de main de maistre,
Car si mieulx en sçavions ouvrir,
Et mieulx en pourrions recouvrer,
Et n'aurions alors plus de cure
Qu'aultre que vous en fait lecture ;

Là où maintenant avons peur
Qu'au loing en sorte la vapeur
Et clos ne les puissiez tenir,
Ains en veniez entretenir
Noz filles, à qui plus ne chault
D'un froid près d'un feu bon et chault.
Mais leur œil n'est point estranger,
Pour elles n'y a nul danger
Pour veu que vostre soing pourvoye
Que madame point ne les voye :
Car trop grand dueil en recevrions
Et d'icy mesme rougirions,
Entendans que ceste ignorance
Fut venue à la cognoissance
De ses yeulx divins et celestes,
À qui par trop seroient mollestes
Les erreurs de si basse lettre
Où la fin il est temps de mettre.

(2) Transcription de la note de Bernard La Monnoye sur le sieur de La Vigne dans son exemplaire de l'édition Harsy, 1574⁷³

André ou, comme vulgairement on le nommoit, Andri de La Vigne, auteur d'un petit *in folio* Gothique, intitulé *Le Vergier d'honneur*, rempli de plusieurs Balades, Triolets, Rondeaux et autres vieilles poésies, d'un style approchant de celui de Coquillart, à la tête desquelles est un journal moitié prose moitié vers du voyage de Charles VIII à Naples.

{Mais bien loin de croire que cet André de la Vigne fût encore en vie l'an 1529 ou 30, tems où cette Réponse des filles de Louise de Savoie parait avoir été faite, je suis au contraire persuadé qu'il y avoit 33 ou 34 ans qu'il étoit mort. Son journal en effet contenant depuis le départ jusqu'au retour de Charles VIII la durée d'environ quatorze mois à compter du Mardi 9 septembre de 1494 au samedi 1 Novembre 1495, on a tout lieu de croire qu'il mourut peu de jours après cette époque, puisque s'il avoit vecu seulement 3 ou 4 années de plus, il auroit été comme impossible qu'un homme comme lui, qui prenoit la qualité d'orateur du Roi, ou de Secetaire de la Reine, d'ailleurs Poëte de profession, n'eût déploré et laissé dans tout le reste de son volume d'autres marques de sa douleur sur la mort du Roi Charles, son bon maistre qu'il se faisoit un devoir de louer en toute occasion} [...].

⁷³ La note retranscrite se situe dans les blancs de la marge de gauche et au bas de la p. 212 de l'exemplaire de l'édition de 1574 appartenant à La Monnoye (BnF, Rothschild, supplément-4929). L'extrait retenu présente à la fois des éléments conservés et d'autres biffés, délimités ici par des accolades. La localisation des passages que nous ne reproduisons pas est signalée par des points de suspension entre crochets.

J'ai depuis lu une pièce de Guillaume Cretin où ce Poëte invite André de la Vigne à déplorer avec lui la mort du vicomte de Falaise Guillaume de Bissipat, tué l'an 1511 à la prise de Boulogne en Italie

Secourez moy Biguë, et Villebrème,

Jean de Paris, Marot, et de la Vigne

et de plus on m'a fait voir divers Rondeaux de cet André de la Vigne sur la mort de la Reine de France Anne de Bretagne, ce qui prouve qu'il vivoit encore l'an 1514 sous Louis XII. Il y a lieu de présumer que le s^r de la Vigne dont il s'agit n'est autre que ce meme André de la Vigne déjà connu par ses écrits dès le tems de Charles VIII et qui, supposé qu'il eût 40 ans en 1498 lorsque ce Prince mourut, en auroit eu 68 en 1526, temps auquel peut lui avoir été faite cette réponse des filles d'honneur de Louise de Savoie mère de François I^{er}. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il mourut avant l'Abbé d'Angle Jean d'Anton mort l'an 1527 comme nous l'apprend Jean Bouchet dans sa 57. Epitre familière.

(3) L'épître de Jean Cavenac de La Vigne, ambassadeur à Constantinople, en transit entre Saint-Germain en Laye et son poste, arrêté à Venise par les intempéries⁷⁴.

27 décembre 1556

Monsieur,

Je partys de St Germain le iiiij^e et demeuray à Parys deux jours pour achapter des escuz de la monnoye que l'on m'avoit baillée, et à Lyon deux aultres, pour le recouvrement de la depesche que le general d'Albeine me devoit bailler et suys arryvé en cette ville le xix qu'a esté assez bonne dilligence pour les grandes neiges, froidz, et gelées que j'ay trouvées, d'où le xxiiij^e du mesme moys, je pençoys partir avec une galere que cette seigneurie m'a baillée, n'eust esté qu'à la mesme heure que je pençoys entrer dedans, le temps s'est⁷⁵ changé, et faict sy contraire que je suys contrainct d'attendre icy et avoir patience, jusques ad ce que dieu me l'envoye bon pour m'en pouvoir aller, qui m'est ung grand regret et extreme douleur, de voir passer les occasions de pouvoir faire service à sa magesté comme je vouldroys et ses⁷⁶ affaires le requierent. Sy mercredy qui vient avec la nouvelle lune le temps ne se rabille pour moy, je crains que je ne soys contrainct de demeurer icy plus long temps qu'il ne seroit besoing, dont je vous ay bien voulu advertir, affin que vous voyez comme la fortune, nuisant aux affaires du roy, empesche mon bon heur. Vous supplyant de m'avoir tousjours pour recommandé et me tenir tousjours en vostre bonne grace, et me vouldoir commander à toutes les occasions que vous verrez que je vous puyse faire service, vous assurant que vous n'avez personne qui de meilleur cueur vous obeisse que je feray toute ma vye, priant nostre seigneur vous avoir tousjours en sa sauvegarde, et vous donner en santé, bonne et longue vye.

De Venize ce 27^e de decembre 1556

⁷⁴ Ms. BnF, fr. 20982, fol. 60 r^o.

⁷⁵ Le manuscrit porte « c'est ».

⁷⁶ Le manuscrit porte « ces ».

V[ostr]e humble et affectionné
serviteur La Vigne⁷⁷

⁷⁷ D'une autre écriture, plus maladroite, que celle du corps de l'épître : il s'agit probablement de celle de Jean Cavenac de La Vigne, tandis que le reste est noté par un secrétaire.